

甲、英法日文文件

目 錄

頁 次

一、駐俄聯合國公使調停臨時政府與高帥爭執函稿〔民六第28號文附件〕	一
1. 聯合國各公使議定致俄外部函稿	一
2. 英使致聯合國各使關於登報及刪去調停字樣文	一
3. 聯合國各公使函稿登載俄報原文	二
4. 劉鏡人公使收比使來函	二
〔附〕 比國隨營武隨員復比使電	三
二、俄日密約法文原文〔參見民七第26號文附件〕	四
三、俄國非常會議長大伯等電〔參見民七第27號文〕	五
四、俄使庫達攝夫面交西比利亞議會電〔民七第28號文附件，同附錄甲之三〕	六
五、英文北京日報抄件〔民七第29號文附件〕	六
六、節譯哈爾濱廣義派機關報〔參見民七第30號文附件〕	七
七、俄國西比利亞自主政府來電〔參見民七第34號文〕	七
八、俄使庫達攝夫致總長陸徵祥函〔參見民七第38號文〕	八
九、霍爾瓦特說帖〔民七第39號文附件〕	九
十、實道顧問俄事說帖〔參見民七第39號文附件〕	一〇
十一、實道顧問俄事補充說帖〔參見民七第401號文〕	一五
十二、伊爾庫次克中央西比利亞外交委員公署電〔參見民七第45號文〕	一六

十三、海參崴西伯利亞臨時政府電〔參見民七第503號文〕	一七
十四、俄使署函送順豐茶行清單〔民七第506號文附件〕	一八
十五、西伯利亞自治臨時政府外交部照會〔參見民七第512號文附件1〕	一九
十六、西伯利亞自治臨時政府宣言〔參見民七第512號文附件2〕	二〇
十七、海參崴西伯利亞臨時政府外交部總長譚爾培電〔參見民七第518號文附件2〕	二四
十八、海參崴西伯利亞臨時政府電〔參見民七第520號文〕	二五
十九、總稅務司委託路透社拍發辯正電稿〔參見民七第522號文附件1〕	二六
二〇、西伯利亞臨時政府國務總理倭婁勾自齊函〔參見民七第523號文及附件〕	二七
〔附〕西伯利亞臨時政府宣言書	二七
二一、海參崴總領事邵恒濬呈送通告、宣言及報紙〔民七第676號文附件〕	二九
(1)全俄憲法委員會通告	二九
(2)日本代理外交委員會致邵恒濬函	三一
〔附〕日本政府宣言書	三一
(3)節錄大阪每日新聞	三一
二二、駐英俄使致施肇基函暨覆函〔民七第889號文附件〕	三四
(1)駐英俄使納布喀夫致施肇基函	三四
〔附〕霍爾瓦特電底	三五
(2)施肇基覆納布喀夫函	三六
(3)納布喀夫謝函	三七

一、駐俄聯合國公使調停臨時政府與高帥爭執函稿

〔民六第282號文附件〕

(1) 聯合國各公使議定致俄外部函稿

Les représentants des Puissances alliés se sont réunis sous la Présidence de Sir George Buchanan pour examiner la situation Créée par le conflit entre le Gouvernement Provisoire et le Général Korniloff. Pénétrés du devoir qui leur incombe de demeurer à leur poste, tant pour assurer la Protection de leurs nationaux que pour Prêter, le cas échéant, leur médiation, ils mettent également au premier rang de leurs Préoccupations la nécessité de maintenir groupées toutes les forces de la Russie en vue de la Poursuite victorieuse de la guerre. Aussi déclarent—ils, à l'unanimité, que dans une pensée humanitaire et dans le désir d'écartier des maux irréparables, ils proposent leurs bons offices, avec l'unique volonté de servir les intérêts de la Russie et la cause des alliés.

(2) 英使致聯合國各使關於登報及刪去調停字樣文

Sir Géorge Buchanan a remis le 28 Août/10 Septembre la déclaration collective des représentants alliés à Monsieur Tereshchenko qui l'a vivement remercié des sentiments humanitaires dont elle s'inspirait.

Les journaux de ce matin ayant publié des commentaires erronés sur le sens de cette déclaration, Sir George Buchanan convié par Monsieur Tereshchenko en même temps que les Ambassadeurs des Etats-Unis, de France et d'Italie, a cru être l'interprète fidèle de la pensée de ses collègues absents en demandant au Ministère des Affaires Etrangères de faire insérer dans la presse russe le texte exact de ce document, précédé d'un préambule explicatif.

Sans élever aucune objection de principe, Monsieur Tereshchenko a exprimé le désir que le mot "médiation", qui figurait dans le texte primitif, fût supprimé pour éviter que les alliés ne parussent aux yeux de l'opinion publique placés sur le même pied le Gouvernement Provisoire et le Général Korniloff. Dans l'Impossibilité de consulter immédiatement tous ses collègues alliés, Sir George Buchanan, d'accord avec les Ambassadeurs présents à l'entretien, a cru devoir prendre sur lui de déférer à la demande de Monsieur Tereshchenko.

L'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique a l'honneur de transmettre aux Représentants des Puissances alliés le texte de la communication qui doit être faite à la presse russe par les soins du Ministère des Affaires Etrangères.

Diver journaux mettent en cause les représentants des Puissances Alliées, en leur prêtant une démarche ayant eu pour but soit d'appuyer soit de paralyser la répression des actes du Général Korniloff. Il est à peine besoin de démentir une telle information Si contraire au rôle des Alliés par rapport aux affaires intérieures de la Russie. Les représentant de toutes les nations de l'Entente tiennent à déclarer qu'ils se sont bornés comme le leur dictaient leurs sympathies à l'égard de la grande démocratie alliée à proposer leurs bons offices pour éviter l'effusion du sang et prévenir la guerre civile. D'ailleurs, pour écarter tout malentendu voici le texte de la déclaration que Sir George Buchanan, agissant comme Doyen de ses collègues, avait remis dès lundi dernier le 28 Août/IO Septembre à Monsieur Tereshchenko.

(3) 聯合國各公使函稿登載俄報原文

Les Représentants des Puissances Alliées se sont réunis, sous la présidence de Sir George Buchanan, pour examiner la situation Créée par le conflit entre le Gouvernement Provisoire et le Général Korniloff. Pénétrés du devoir qui leur incombe de demeurer à leur poste, pour assurer la protection de leurs nationaux, le cas échéant, ils mettent également au premier rang de leurs préoccupations la nécessité de maintenir groupées toutes les forces de la Russie en vue de la poursuite victorieuse de la guerre. Aussi déclarent-ils, à l'unanimité, que dans une pensée humanitaire et dans le désir d'écarter des maux irréparables, ils proposent leurs bons offices, avec l'unique volonté de servir les intérêts de la Russie et la cause des Alliés.

(4) 劉鏡人公使收比使來函

Le Ministre de Belgique a l'honneur de communiquer sous ce pli, à Son Excellence M. le

Ministre de Chine,

la réponse que le lieutenant Général Baron de Ryckel, Chef de la Mission Militaire belge, vient de lui adresser au sujet de la note des Représentants

des Puissances Alliées touchant la situation créée par le conflit entre le
Gouvernement Provisoire et le Général Korniloff.

Pétrograd, le 30/12 Septembre 1917.

Son Excellence,

Monsieur le Ministre de Chine

& & &

Pétrograd.

〔附〕比國隨營武隨員復比使電

Télégramme.—

“Urgent. Hors série. Pétrograd.

“Znamenskaia 43, Légation Belgique.

“Stavka du Commandant en chef. 29 Août. 19h. 55”

“Après avoir pris connaissance de la note des Représentants des Puissances alliées qui m’est parvenue par votre intermédiaire, mes collègues des armées alliées m’ont chargé de vous prier de bien vouloir remettre à Sir George Buchanan en sa qualité de Doyen du Corps diplomatique et pour être communiqué à ses collègues, le texte suivant d’une note établie en notre nom collectif:

“Les Représentants Alliés de Pétrograd nous ont fait Connaitre qu’ils avaient offert leurs bons offices pour la solution du conflit entre le Général Korniloff et le Gouvernement Provisoire. Dans le cas où ces bons offices n’auraient pas de succès et où il en résulterait une lutte ouverte, nous vous prions de bien vouloir nous fair savoir où se trouverait notre place en tant que Représentants de nos armées respectives auprès de haut commandement”.

“D’autre part le Général Korniloff auquel je viens de communiquer officiellement la note qui faisait l’objet de votre télégramme me charge de remercier en son nom les Représentants des Puissances Allié set de leur dire qu’il accepte leurs bons offices.

(s.) Chef Mission Militaire Belge.”

二、俄日密約法文原文〔參見民七第49號文附件〕

TRAITE SECRET

ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON

Le Gouvernement Impérial de Russie et le Gouvernement Impérial de Japon, désireux de consolider leurs relations sincèrement amicales établies par leurs conventions secrètes du 17/30 Juillet 1907, du 21 Juin/4 Juillet 1910 et du 25 Juin/8 Juillet 1912, se sont mis d'accord sur les clauses suivantes destinées a compléter les accords ci-dessus mentionnés:

Article I

Les deux Hautes Parties Contractantes, reconnaissant que leurs intérêts vitaux exigent que la Chine ne tombe sous la domination politique d'aucune tierce Puissance hostile à la Russie ou au Japon, se mettront franchement et loyalement en communication chaque fois que les circonstances l'exigeront, et s'entendront sur les mesures à prendre pour empêcher qu'une pareille situation se produise.

Article II

Dans le cas où par suite des mesures prises de commun accord comme il est prévu à l'article precedent, laguerre serait déclarée entre l'une des Parties Contractantes et une des tierces Puissances visées par l'article précédent l'autre Partie Contractante, sur la demande de son Alliee, lui viendra en aide, et dans ce cas chacune des Hautes Parties Contractantes s'engage à ne pas faire la sans un accord préalable avec l'autre Partie Contractante.

Article III

Les conditions dans lesquelles chacune des Hautes Parties Contractantes, prêtera son concours armee à l'autre Partie Contractante, comme il est stipulé à l'article précédent, et les moyens par lesquels ce concours sera effectué, seront établis par les autorités compétentes des deux Hautes Parties Contractantes.

Article IV

Il est bien entendu toutefois qu'aucune des Hautes Parties Contractantes ne sera tenu à prêter à son Alliée l'aide armée prévue par l'article II de la présente Convention sans s'être assurée, de la part des ses alliés, un concours répondant à la gravité du conflit imminent.

Article V

La présente convention entrera en vigueur aussitôt après la date de sa signature et restera exécutoire jusqu'au 1/14 Juillet 1921.

Dans le cas où chacune des Hautes Parties Contractantes n'aurait notifié douze mois avant l'échéance de ce terme son intention de faire cesser les effets de la Convention celle-ci continuera à être obligatoire jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une ou l'autre des Hautes Parties Contractantes l'aura dénoncée.

Article VI

La présente Convention restera strictement confidentielle entre les deux Hautes Parties Contractantes.

En foi de quoi, les Soussignés, dûment autorisés par leur Gouvernements respectifs, ont signé cette Convention et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Pétrograd, le 20 Juin/3 Juillet 1916, correspondant au 3ème jour du 7ème mois de la 5ème année de Taisho

Signes: Sazonov, Motono.

三、俄國非常會議長大伯等電〔參見民七第57號文〕

A Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de la
Republique Chinoise Peking

La Conférence Extraordinaire Sibérienne tenue à Tomsk le 15 Décembre 1917 et composée des délégués des villes, des provinces, des organisations coopératives, des paysans, des travailleurs, des soldats, des cosaques et de l'université Sibérienne a élu le Gouvernement Provisoire de la Sibirie représenté par le Conseil Provisoire Sibérien que se compose du Président

Potanine et des Membres Derber, Ermakoff, Zakharoff, Novossiloff, Potouchinsky et Chatiloff.

Le 25 Janvier commenceront à Tomsk les séances de la Douma Sibérienne en qualité d'organe législatif sibérien jusqu'à la convocation de l'Assemblée Constituante Sibérienne, Les élections de l'Assemblée Constituante sont prévues pour le mois de Mars. Le Gouvernement Provisoire Sibérien a pour but la lutte contre l'anarchie, le rétablissement de l'ordre normal et l'organisation du Gouvernement Provisoire de la Sibérie Autonome et aussi de donner son appui à l'Assemblée Constituante de toute la Russie dans l'organisation du pouvoir légitime central. Le Gouvernement Provisoire Sibérien d'accord entièrement avec l'Assemblée Constituante de toute la Russie sur la question de la paix combattra les desseins des commissaires du peuple de donner au pays une paix honteuse séparée.

Avez la bonté de faire part de ce qui précède au Gouvernement de la République Chinoise et de le prier de reconnaître le Gouvernement Provisoire Sibérien et de nous en communiquer le résultat au plus tôt.—

(signé) pour le Président Derber

pour le secrétaire Moravsky,—

Tomsk, le 20 Janvier/2 Février 1918.—

四、俄使庫達攝夫面交西比利亞議會電

〔民七第67號文附件，同附錄甲之三〕

五、英文北京日報抄件〔民七第71號文附件〕

Copy of Peking Daily News

February 7th 1918.

Chinese may Guard Blagoveschensk.

Harbin, February 5th.

六

The Chinese Governor at Sagalien (North Manchuria) has presented an ultimatum to the authorities at Blagoveschensk demanding that order be restored in the town and the lives and property of foreigners protected, failing which he threatens to send troops to maintain order and protect foreigners.

六、節譯哈爾濱廣義派機關報〔參見民七第110號文附件〕

Le “Journal des députés des ouvriers et des soldats de Vladivostok” reproduit le télégramme suivant en date de Petrogard, 27 Janvier v. st. a. c.

“Transmettez à notre commissaire et faite publier qu’à la suite de notre protestation, la Chine a révoqué la prohibition d’exporter des denrées de la Mandchourie. Sont prochainement prévus des pourparlers concernant l’évacuation complète du territoire du chemin de fer Chinois de l’Est tant par les troupes russes que par les troupes chinoises et leur remplacement par une milice de chemin de fer mixte, composée de russes et de chinois, sous le contrôle de commissaires des deux gouvernements,—l’administration municipale de Harbin devant être réformée sur des bases démocratiques. *Un conseil de députés d’ouvriers et de paysans russes et chinois sera formé sur le principe d’égalité.*”

Nous jetons les premiers fondements de la collaboration du prolétariat russe et du prolétariat chinois, auquel le sentiment du danger qui le menace dicte la nécessité d’une ferme amitié et d’un secours mutuel.”

(signé) Voznessensky.

〔附批〕紅筆〔斜體字〕註明之語，當爲我民黨所最歡迎者，尊意何如。詳識。應否譯送各處，請酌奪。緣此等宣言影響於吾國者，必甚大而甚速也。

七、俄國西比利亞自主政府來電〔參見民七第274號文〕

April 6, 1918, Harbin

Foreign Secretary, Peking,

Siberian Provincial Duma composed representatives Zemstvos towns, cooperative societies, other public organizations, and nationalities organized Government Autonomous Siberia. Immediate Siberian Government’s aims are: first, establishing legal order, securing personal property inviolability; second, active opposition to Bolsheviks in order establish legal power, all Russian constitutional assembly; third, defence political, economical independence, territorial integrity of Siberia; fourth, meeting all Siberian constituent assembly; fifth, active resistance to Bolshevik German peace; sixth, reestablishment good relations with allied friendly powers based on existing treaties agreements; seventh, taking all measures to prevent further German advance into Russian territory. Undertaking these difficult responsible tasks,

Government Autonomous Siberia acknowledges it is able fulfil them only with energetic assistance to Russia from allies. Government Autonomous Siberia is fully convinced it will recieve active assistance from China, knowing above mentioned aims coincide with your country interests, which takes interests in establishing normal order, preventing political, economical influence of also hindering Germany from availing itself of food supplies and raw materials for fighting with allies.

Prime Minister, Derben

Member Consil Imperial Secretary, Moravsky

八、俄使庫達攝夫致總長陸徵祥函〔參見民七第298號文〕

Légation de Russie Á Pekin,

Ce 16, Avril, 1918, au Sair

Cher Excellence,

En me déférant à la communication verbale que m'a faite en Votre nom M. Jchou, je me fais au de Vous faire savoir que M. Vassilieff est attendu à Ourga aujourd'hui ou demain.

Connue on a renvoyé la garde cosague de Ourga (aussi que j'ai renvoyé celle de Pékin) si le susnommé Vassilieff a quelque force matérielle ou s'il voulait exciter la plébe il pourrait s'en prendre aux personne, et aux biens tant de notre consul général, M. Orloff, qu'a son personnel aussi au'aux autres "bourgeois" russes de Ourga. Quoique M. Orloff, ait toutes les sympathies du gouvernement du Houtorhta, a dernier devrait etre soutenu dans la résolution de ne pas admettre M. Vassilieff à assumer le role que lui donnent les bolsheviques. Il me semble que vu l'attitude de la Chine vis à vis der événements en Russie il ne serait que conséquent de décourager les agissement des bolsheviques en pays limitrophes la territoire étranger. Ne pensez vous pas qu'il serait prudent de donner des instructions au Resident Chinois a Ourga de soutenir le gouvernement du Houtorhta dans la resistance a reconnaitre M. Vassilieff et a lue permettre de demeurer a Ourga? Il me paraitrait en meme temps désirable de faire prendre par les Mongols des mesures efficaces pour la protection eventuelle de la personne et du biens de notre Consul Général legitime aussi que des autres "bourgeois" Russ à Ourga —Je serai bien reconnaissant à Votre Excellence de tout ce qu'Elle jugera possible le faire en l'occurrence et je saisis cette occasion pour lui renou-

veler les assurances de ma plus tant considération et de mes sentiments sincèrement dévoués.

Koudacheff.

九、霍爾瓦特說帖 [民七第336號文附件]

Conformément aux renseignements recus il y a 6.000 gardes rouges armés dans la province du littoral/Vladivostok, Nikolsk et Habarovsk/. Dans la direction de Tchita les bolcheviks avaient réuni 3.000 gardes rouges pour leur offensive contre Semenoff lors de sa première avance vers la station de Dauria. En admettant que les reserves des Bolchéviks à Tchita et à Irkoutsk atteignaient 3.000 hommes, on peut considérer qu'actuellement nos forces seront opposées au cours de leur avance rapide dans la direction de Tchita et d'Irkoutsk, par un ennemi dont les effectifs ne dépasseront pas 6.000 hommes.

Les circonstances nous obligent a opérer à l'aide de deux détachements séparés;—dont l'un opererait dans la direction de la province du Littoral, tandis que. l'autre agirait dans la direction de la Transbaïkalie. Chacun de ces détachements doit compter pres de 6.000 hommes, le total des effectifs des deux detachements, y compris les forces auxiliaires, devant etre de pres de 13.5000 hommes.

Après l'occupation des susdites provinces, leurs centres importants, notamment Vladivostok, Nikolsk, Habarovsk, Blagovostchensk et Tchita, devront etre occupés surement par des garnisons de 700 hommes, soit en tout 3.500 hommes. Le détachement principal de 13.5000 hommes, de troupes d'attaque devra ensuite etre consentré à Irkoutsk, pour defendre les provinces occupées d'une invasion du cote de la Sibérie, où les informations signalent 10.000 prisonniers de guerre armés. Dans des circonstances favorables ce meme détachement pourra avancer plus loin.

九 Les susdites forces peuvent etre organisées tranquillement seulement sur le territoire du Chemin de fer Chinois de l'Est, à la condition que le Gouvernement Chinois ne s'opposera pas à la formation de ces unités sur le territoire du Chemin de fer et ne défendra pas aux Chinois de s'enroler en qualité de volontaires et à condition que les Alliés fourniront des armes, des munition et l'équipement ainsi que les fonds nécessaires à l'entretien du détachement.

Le total des effectifs du détachement, y compris les officiers et les forces auxiliaires, serait de près de 17.000 hommes.

Les premières dépenses pour la formation du détachement seraient de 2.600.000 roubles.

Les dépenses par mois seraient de 3.736.000 roubles.

Une liste détaillée concernant les fonds nécessaires pour l'entretien du détachement, pour les armes et l'équipement est annexée ci-prés.

Il est nécessaire au succès de l'entreprise:

1/que toutes les armes et l'équipement, conformément à la susdite liste détaillée, soient expédiés à Harbin sans délai;

2/que les fonds nécessaires à l'entretien du détachement soient régulièrement mis à la disposition des autorités russes dirigeant l'entreprise et que ces fonds soient automatiquement renforcés au fur et à mesure des dépenses; pour contrôler la régularité de ces dernières, les Alliés pourraient nommer des contrôleurs, qui élaboreraient en même temps les règles conformément auxquelles les dépenses seraient effectuées ainsi que celles concernant la comptabilité;

3/que le Gouvernement Chinois prescrive aux autorités locales de ne pas empêcher la formation du détachement et consente à l'enrolement de Chinois en qualité de volontaires;

4/que les Alliés permettent à leurs ressortissants de s'enroler.

C'est seulement à ces conditions qu'on peut compter sur le succès de la formation du détachement, sur l'établissement de l'ordre requis et sur le succès de toute l'entreprise. Je prie Votre Excellence de bien vouloir communiquer dans ce sens avec le Gouvernement Chinois et les Représentants des Puissances Alliées et d'établir si l'on peut compter sur la réalisation des desiderata exposés plus haut.—

十、竇道顧問俄事說帖 [參見民七第392號文附件]

10 Mai 1918

SITUATION DE LA RUSSIE

Les événements politiques qui se déroulent depuis six mois en Russie ont entraîné un certain nombre de conséquences qui intéressent particulièrement la Chine et dont il pour pourrait être utile pour le Gouvernement Chinois de prendre acte dès maintenant.

La plus importante de ces conséquences est le démembrement de fait

de l'ancien Empire Russe. Sans que l'on puisse préciser avec certitude ce que sera ce démembrement, il semble que quatre fragments importants de territoire se sont déjà séparés de la Russie d'une manière définitive. Ces quatre fragments sont, par ordre géographique, en allant du nord au sud :

La Finlande,

La Courlande et la Lithuanie,

La Pologne,

L'Ukraine.

La Finlande qui constituait déjà dans l'ancien empire russe un Etat semi autonome a déclaré son indépendance le 7 décembre 1917.

Cette indépendance a déjà été reconnue par diverses Puissances, en particulier le 5 janvier 1918 par la France, le 6 janvier par l'Allemagne, le 10 janvier par la Norvège, le Danemark et la Suède. Le Gouvernement Maximaliste de Petrograd l'avait reconnue par application du principe de libre disposition des populations, et cette reconnaissance a été confirmée par le traité de paix intervenu entre ce Gouvernement et les Puissances Centrales.

Le sort futur de la Courlande et de la Lithuanie est encore assez obscur. L'Allemagne cherche sans doute à annexer ces provinces d'une manière plus ou moins déguisée. Mais sans que l'on puisse dire si elles formeront ou non un nouvel organisme autonome, il est clair qu'elles ont aussi cessé d'appartenir à la Russie.

D'une part, en effet, les Bolshevicks ont répété qu'ils laissaient à chacune des populations de la Russie la liberté de décider de ses propres destinées, ils ont affirmé ce principe en maintes occasions, en particulier durant les négociations de Brest-Litovsk.

D'autre part, les habitants de la Courlande et de la Lithuanie ont manifesté d'une manière non équivoque leur désir d'être séparés de la Russie.

Enfin, aux négociations de Brest-Litovsk les plénipotentiaires allemands ont proposé le texte suivant pour la rédaction de l'article principal du traité de paix :

"La Russie prend connaissance des modifications territoriales résultant de la ratification du présent traité de paix. Les régions situées entre les frontières de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie et une ligne passant par X, Y, Z, ne sont plus soumises à la souveraineté territoriale de la Russie. Le fait d'avoir appartenu auparavant à l'empire Russe n'implique à ces régions

aucune obligation vis-à-vis de la Russie”.

A ce texte, qu'ils estimaient ne pas protéger assez les populations contre les tendances annexionistes de l'Allemagne, les plénipotentiaires russes ont tout d'abord refusé leur signature. Mais ils ont fini par l'accepter lorsque, à la date du 24 février 1918 le gouvernement de MM. Lenine et Trotsky a déclaré que, contraint par les circonstances, il se résignait aux conditions allemandes.

On doit donc considérer désormais les provinces de Courlande et de Lithuanie comme séparées de la Russie.

L'avenir de la Pologne est aussi incertain.

Une proclamation germano-autrichienne du mois d'octobre a annoncé que la Pologne était désormais constituée en Royaume. Ce que sera ce Royaume, les événements futurs en décideront. Mais, pour des raisons identiques à celles que nous avons déduites touchant la Courlande et le Lithuanie, la Pologne aussi a cessé de faire partie de la Russie.

En Ukraine, la situation est plus claire. La République Ukrainienne a été proclamée par la Rada (Assemblée) de Kieff le 20 novembre 1917. Elle a été reconnue le 5 janvier 1918 par la France, qui entretient auprès d'elle un représentant diplomatique depuis le 9 janvier. Elle a été reconnue par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie la Bulgarie et la Turquie le 13 janvier. Cette reconnaissance a été sanctionnée par la signature du traité de paix intervenu le 9 février entre l'Ukraine d'une part, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie d'autre part.

La reconnaissance de l'indépendance de l'Ukraine forme un des articles du traité de paix que les Puissances Centrales ont imposé au Gouvernement de MM. Lenine et Trotsky et dont ceux-ci ont accepté les termes à la date du 24 février.

Un des premiers effets de ces événements qui doit retenir l'attention du Gouvernement Chinois est leur influence sur la question de nationalité.

Les quatre portions du territoire russe que nous venons d'énumérer s'étant séparées de la Russie, leurs habitants ont cessé d'être Russes.

Dans le cas de la Finlande et de l'Ukraine ils sont devenus Finlandais ou Ukrainiens, c'est à dire qu'ils appartiennent à des nationalités nouvelles et indépendantes.

Dans le cas de la Pologne, ils sont devenus Polonais et ils appartiennent

à une nationalité nouvelle. On ne peut pas dire encore si cette nationalité sera indépendante ou si des accords politiques ne la feront pas dépendre d'autres groupements. Mais si on ne peut pas déterminer exactement les caractéristiques de la condition nouvelle des Polonais, on peut assurer tout au moins qu'ils ne sont plus Russes.

Le statut de la Courlande et de la Lithuanie n'est pas non plus fixé. Mais pour ces provinces comme pour la Pologne s'il est difficile de dire ce que deviendront juridiquement leurs habitants, il est possible d'affirmer qu'ils ne sont plus Russes.

Nous ignorons encore quelles règles de droit présideront à la détermination des nationalités nouvelles. Considèrera-t-on par exemple comme Ukrainiens tous les Russes nés en Ukraine, ou seulement ceux qui y sont domiciliés? A jouterat-on à cette première catégorie les individus nés hors de l'Ukraine de parents Ukrainiens? Donnera-t-on aux personnes originaires de l'Ukraine ou domiciliées en Ukraine le droit de conserver par option la nationalité Russe proprement dite et de se rattacher ainsi à ce qui reste de la Russie? Nous n'en savons rien et nous ne le saurons que plus tard, lorsque toutes ces questions auront été réglées par conventions ou par lois. Mais ce que nous sommes en mesure d'affirmer, c'est qu'une proportion assez notable des personnes qui aujourd'hui sont encore considérées comme Russes en Chine n'appartiennent déjà plus à cette nationalité et se rattachent aux nationalités nouvelles qui viennent de se créer.

Une seconde question qui se pose est celle des traités.

Le fractionnement de l'ancien Empire Russe en cinq portions au moins (Finlande, Pologne, Courlande-Livonie, Ukraine et Russie proprement dite) dont trois au moins, la Finlande, l'Ukraine et ce qui reste de la Russie, sont indépendantes, est un fait à peu près sans précédent dans l'histoire. On avait vu des partages opérés par la force comme ceux de la Pologne au 18^{ème} siècle, des annexions violentes ou pacifiques, des séparations de colonies; on n'avait pas vu de démembrement spontané de pareille envergure. Il n'y a donc pas de précédents juridiques à citer. Néanmoins les meilleures autorités en matière de droit international public avaient examiné la question au point de vue théorique et leur conclusion est que les Etats indépendants formés par démembrement d'un pays ne sont pas tenus par les traités qui liaient ce pays avant le démembrement. On justifie cette manière de voir en disant que

ne sauraient être engagés par des traités où ils n'ont pas été parties contractantes, et que d'autre part ils ne sont pas les continuateurs du Gouvernement qui régissait autrefois le pays démembré et n'ont pas hérité de leurs engagements politiques. Ainsi, lorsque les anciennes colonies espagnoles de l'Amérique du Sud sont devenues indépendantes, elles n'ont été liées par aucun des traités passés antérieurement par l'Espagne.

Cette manière de voir est confirmée dans le cas présent par certaines des stipulations du traité de paix de l'Ukraine du 9 février où il est dit que les conventions destinées à régler ultérieurement les relations économiques de l'Ukraine avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie seront établies sur les bases des traités de commerce et de navigation Germano-Russes et Austro-Russes de 1894, 1904 et 1906 étaient devenus caducs. Elle est surtout confirmée par l'attitude générale de l'Ukraine et de la Finlande qui semblent bien ne se considérer comme tenues d'aucune partie des obligations conventionnelles ou autres découlant d'arrangements intervenus autrefois entre la Russie et les autres pays du monde.

Le Gouvernement Chinois aurait sans doute intérêt à se ranger à cette manière de voir et à considérer qu'il n'est pas lié vis à vis de la Finlande, de l'Ukraine et des autres contrées détachées de l'Etat Russe par aucun des traités passés antérieurement entre la Chine et la Russie. Il reprendrait ainsi sa liberté complète d'action vis à vis de ces nouveaux territoires et vis à vis de leurs nationaux résidant en Chine en ce qui concerne la juridiction, le commerce, la navigation, etc. Pour ce qui est du tarif douanier, les stipulations du décret du 25 décembre 1917 qui a prévu l'établissement d'un tarif général des douanes s'appliqueront automatiquement à la Finlande, à l'Ukraine et à la Pologne, devenues Etat sans traités.

Comme la Chine n'a encore reconnu ni l'Ukraine, ni la Finlande, ni la Pologne et qu'il n'existe point de relations officielles entre elle et les portions détachées de la Russie, aucune notification directe de sa décision n'est matériellement possible. Mais rien ne s'opposerait à ce que les vues de la Chine fussent rendues publiques par une proclamation Présidentielle dont copies serait adressée au Prince Koudacheff à titre d'information. Cette proclamation mettrait les ressortissants des parties démembrées de la Russie au courant de la situation nouvelle.

Il convient de remarquer qu'en agissant ainsi la Chine ne prendrait

aucunement parti dans la question intérieure Russe. Elle se bornerait à *reserver ses droits futurs* en prenant acte d'une *situation de fait* qui s'est créée en dehors d'elle. Cette attitude ne prejurerait en rien de l'avenir ni de la ligne de conduite que s'en sont détachées. Ce serait une simple mesure de précaution, qui pourrait être modifiée si les circonstances elles-mêmes venaient à se modifier. Elle aurait l'avantage, le jour où il deviendrait nécessaire de régler par traités les relations de la Chine avec les Etats nouveaux nés du démembrement de la Russie, d'empêcher ces Etats de réclamer comme leur étant du le bénéfice des dispositions des traités antérieurs passés entre la Russie et la Chine.

十一、寶道顧問俄事補充說帖 [參見民七第401號文]

22 Mai 1918.

SITUATION DE LA RUSSIE.

Les informations recues par les derniers courriers permettent d'ajouter quelques précisions aux indications que j'avais données dans ma note du 10 mai touchant le démembrement de fait de la Russie.

FINLANDE.—Un traité a été signé le 7 mars entre l'Allemagne et la Finlande, par l'article 1^{er} duquel l'Allemagne s'engage à "s'employer pour faire reconnaître l'autonomie et l'indépendance de la Finlande par toutes les Puissances". C'est une consécration de plus de l'indépendance finlandaise.

LITHUANIE-COURLANDE-POLOGNE. La paix entre la Russie et les quatre Puissances Centrales a été signée le 3 mars 1918 à Brest-Litovsk. L'article 3 du traité porte que les territoires sis à l'ouest d'une ligne convenue (représentant en fait les frontières des trois contrées ci-dessus) "ne seront plus soumis à la souveraineté russe". C'est bien la séparation reconnue par la Russie.

UKRAINE.—Le même traité de Brest-Litovsk porte en son article 6 que la Russie s'engage "à signer aussitôt la paix avec la République du peuple Ukrainien". C'est aussi une nouvelle reconnaissance de l'indépendance Ukrainienne.

D'autre part, la Bessarabie annonce qu'elle s'est aussi constituée en République indépendante, sous le nom de République Moldave, avec Kichineff pour capitale. Il est peu probable que cette tentative réussisse. La Bessarabie est sans doute destinée soit à passer comme compensation à la Roumanie, soit à être rattachée à l'Ukraine.